

# La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end

26<sup>ème</sup> année - N°5007 - Mercredi 26 Novembre 2025 - Prix : 200 Fc

CRISE À LA MAIRIE DE MORONI :

## Rupture de ban ou simple rappel au règlement ?



C'est le camp de l'actuel maire qui a tiré les premières escarmouches. Velléités de déstabilisation, guerre des chefs, ou simple rappel à la loi sur la décentralisation ? Peu importe, c'est un véritable pavé dans la

marre qui a été jeté par le deuxième adjoint à la mairie de Moroni, qui a demandé publiquement au maire de convoquer le Conseil communal.

LIRE SUITE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**05 Djamadou -Thani 1447**  
Prières aux heures officielles  
Du 26 au 30 Novembre 2025

**Lever du soleil:**

**05h 32mn**

**Coucher du soleil:**

**18h 17mn**

Fajr : 04h 32mn

Dhouhr : 11h 58mn

Ansr : 15h 32mn

Maghrib: 18h 20mn

Incha: 19h 34mn



## PALUDISME À ANJOUAN :

# 471 cas importés

*En seulement quelques années, la situation du paludisme à Anjouan a connu une évolution inquiétante. En 2019, les services de santé de l'île enregistraient environ 50 cas par an, un niveau relativement maîtrisé grâce aux campagnes de prévention et aux efforts de dépistage. Mais dès 2023, la dynamique a changé et plus de 200 cas ont été recensés, marquant une remontée brusque de la maladie. L'année suivante a été encore plus alarmante, avec près de 500 cas enregistrés, soit un niveau dix fois supérieur à celui d'il y a cinq ans.*

Pour 2024, la tendance reste préoccupante. Jusqu'au mois d'octobre, les équipes sanitaires ont déjà comptabilisé 471 cas, soit presque autant que l'année précédente, et l'année n'est même pas terminée. En résumé, bien que le total n'ait pas encore dépassé le record de 2023, la hausse reste constante, confirmant une progression dangereuse. Selon le docteur Idrisse Abdoussalam, point focal du Programme insulaire de lutte contre le paludisme à Anjouan, cette évolution suscite une profonde inquiétude parmi les responsables sanitaires. Contrairement aux attentes, le nombre de personnes touchées ne diminue pas, et reste comparable aux niveaux préoccupants de l'année passée. Pour lui, « la maladie demeure bien présente dans le pays », malgré les efforts mis en œuvre pour la contenir.

Lors d'un point de presse, le docteur Abdoussalam explique que « la majorité des cas recensés ne sont pas autochtones, mais proviennent des îles voisines, notamment Ngazidja et la Tanzanie, où la circulation du parasite reste active ». Ce phénomène complique la lutte où les patients arrivent déjà infectés, alimentant une transmission que les autorités tentent d'interrompre depuis plusieurs années. Face à cette situation, la direction régionale de la santé d'Anjouan a renforcé son dispositif. Des agents sanitaires ont été déployés aux frontières, en particulier dans les ports et points de transit fréquentés. Leur mission : sensibiliser les voyageurs, les informer sur les risques et surtout les encourager à se faire dépister gratuitement. « Ce sont souvent les personnes qui effectuent la traversée qui ramènent le paludisme dans le pays », souligne le docteur Abdoussalam, insistant sur la nécessité de dépistages réguliers.

La prévention repose également sur un geste simple mais crucial : dormir sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide. Cet outil, largement distribué lors des campagnes nationales, demeure l'un des moyens les plus efficaces pour stopper la transmission. Le point focal du Programme de lutte contre le paludisme réaffirme que « la direction régionale de la santé ne ménage aucun effort. Elle multiplie les actions, les contrôles et les sensibilisations, mais appelle à

une mobilisation collective ». Car sans la participation active de la population, dépistage, prévention, usage des moustiquaires, les chiffres continueront d'augmenter.

Et en 2024, avec 471 cas déjà recensés, le message est clair : la vigilance n'a jamais été aussi nécessaire. À insister, selon encore Dr Idrisse que depuis 2014, on a enregistré 0 cas d'origine anjouanaise. Tous ces cas sont importés des îles voisines, c'est ainsi que la vigilance doit être doublée dans les frontières de l'île.

Younes



Photo d'illustration



## PLAN RAMADAN CARGO

### SECURE SPACE ON UPCOMING UAFL SAILINGS

ASIA, EUROPE, INDIA, PAKISTAN, UAE TO COMOROS

UAFL DUBAI 225S	UAFL LIBERTY 226S	UAFL DUBAI 227S	UAFL LIBERTY 228S	UAFL DUBAI 229S
ETA Nhowasheva 25 NOV 25	ETA Nhowasheva 04 DEC 25	ETA Nhowasheva 29 DEC 25	ETA Nhowasheva 10 JAN 26	ETA Nhowasheva 04 FEB 26
ETA Karachi OMIT	ETA Karachi 07 DEC 25	ETA Karachi 01 JAN 26	ETA Karachi 13 JAN 26	ETA Karachi 07 FEB 26
ETA Jebel Ali 30 NOV 25	ETA Jebel Ali 12 DEC 25	ETA Jebel Ali 06 JAN 26	ETA Jebel Ali 18 JAN 26	ETA Jebel Ali 12 FEB 26
ETA Mutsamudu 12 DEC 25	ETA Mutsamudu 24 DEC 25	ETA Mutsamudu 18 JAN 26	ETA Mutsamudu 30 JAN 26	ETA Mutsamudu 24 FEB 26
ETA Moroni 20 DEC 25	ETA Moroni 13 JAN 26	ETA Moroni 06 FEB 26	ETA Moroni 18 FEB 26	ETA Moroni 02 MAR 26

SCHEDULES SUBJECT TO OPERATIONAL CHANGES WITHOUT PRIOR NOTICE  
TO GUARANTEE SPACE AND OPTIMAL CONNECTIONS

CONNECTING INDIAN OCEAN ISLANDS WITH REST OF THE WORLD...

Contact details for booking:

MUTSAMUDU: Mr Mouhtar Aboubacar +269 3374838 / +269 4682729 / docs@spanfreightmuts.com

MORONI: Mr Amine NACR-ED-DINE +269 333 5555 / +269 773 5132 / amine\_gm@spanfreightmoroni.com

## CRISE À LA MAIRIE DE MORONI :

# Rupture de ban ou simple rappel au règlement ?

**A** près des mois d'accalmie et de silence, la commune de Moroni est de nouveau en ébullition. Huit mois après son arrivée dans le siège très instable d'édi le de la capitale, Omar Mohamed se trouve dans le collimateur des élus locaux. Entouré de certains élus de la capitale, dont l'ancien maire Abdoulfatah Saïd, le deuxième adjoint de la commune de Moroni, Ali Barwane a répondu, lundi, à une partie de la presse présente aux abords de l'hôtel de ville peu de temps après qu'ils ont déposé un énième courrier demandant la convocation du Conseil municipal.

« Nous sommes venus déposer un courrier pour demander au maire de convoquer dans les meilleurs délais le Conseil municipal. Nous l'avons interpellé à des nombreuses reprises pour ce même sujet, malheureusement cela n'a pas été fait. » Arrivé au mois d'avril à la tête de la commune après la nomination de Mohamed Ahamada Assoumani au poste de ministre de l'intérieur, Omar Mohamed n'a jusqu'à ce jour convoqué aucun Conseil, pourtant stipulé dans la loi sur la décentralisation.

« Les Conseils communaux se réunissent en sessions ordinaires et

en sessions extraordinaires sur convocation du maire », lit-on à l'article 11 relative à la décentralisation au sein de l'Union des Comores. Et l'alinéa 2 dudit article de préciser le nombre de Conseil « au titre des sessions ordinaires, ils se réunissent quatre fois par an pour délibérer sur toutes les matières entrant dans le domaine de leurs compétences ». En cas de non convocation par le maire, des élus peuvent demander la tenue d'un Conseil extraordinaire, comme le dispose l'alinéa 8 de l'article 11. « Les sessions extraordinaires des Conseils peuvent être convoquées à

la demande motivée d'au moins la moitié des membres du Conseil communal ».

A en croire Ali Barwane, cette dernière option serait déjà dans les tablettes, dans la mesure où 20 sur 35 conseillers élus ont signé la pétition pour la convocation du Conseil. « Nous sommes convaincus que cette fois, le maire va convoquer le Conseil ». Dans le cas contraire, les élus promettent de lui forcer la main. « Nous avons lancé une pétition dans ce sens, elle a été signée par 20 des 35 conseillers communaux ». Les prochains jours risquent-ils d'être mouvementés au

sein du bureau communal eu égard de cette position ouverte défendue par le deuxième adjoint. Si les dissensions étaient jusqu'à présents calfeutrées dans les murs de la commune, cette sortie met au grand jour la fragilité du maire actuel. Des observateurs voient dans cette crise, un rebondissement des querelles de leadership déchirant depuis plusieurs mois les élus de la CRC, parti au pouvoir.

Imtiyaz

## PROJET D'INTERCONNECTIVITÉ MARITIME :

# L'extension du port de Boingoma progresse

*Le 5<sup>e</sup> comité de pilotage du projet d'interconnectivité maritime des Comores s'est tenu lundi et mardi derniers à Moroni, sous la présidence du ministère des transports maritimes et aériens, avec la participation de plusieurs institutions impliquées dans ce projet stratégique. L'objectif de cette session était de faire un bilan des travaux réalisés en 2025 et de planifier les activités à mener en 2026.*

**D**jinti Ahamada, secrétaire général du ministère, a rappelé que le projet comprend plusieurs volets, dont le plus important est l'extension du port de Boingoma à Mohéli, nécessitant d'importants travaux de construction et l'utilisation massive de matériaux tels que des roches pour le remblayage et la consolidation du site. « Aujourd'hui, nous avons

beaucoup avancé dans l'occupation du site de Domoni, toujours à Mohéli. L'entreprise Arabcontractor retenue, est sur place et commence à extraire les roches qui serviront aux travaux du port. Nous considérons que nous avons atteint environ 40% d'avancement global du projet », a indiqué Djinti Ahamada.

Il a précisé que malgré certains retards liés à la sélection initiale d'un site moins adapté, les travaux progressent pour rattraper le retard accumulé. La phase actuelle consiste à préparer les matériaux et à organiser les premières opérations concrètes sur le terrain. « Un port n'est pas comme construire une école. Cela demande de la patience, de l'énergie et surtout de la technicité, qui n'est pas toujours disponible localement. Nous faisons souvent appel à des experts étrangers pour accompagner le projet », a ajouté Djinti Ahamada.



Le comité de pilotage permet également de renforcer la coordination entre les différentes parties prenantes. Selon le SG du ministère,

cette coordination est essentielle : « Toutes les décisions viennent de l'ensemble des institutions concernées par le projet, et non d'une

seule. Cela garantit une meilleure supervision et un suivi efficace des travaux. » Les membres du comité ont passé en revue l'ensemble des activités préparatoires, telles que l'installation des chantiers et l'organisation des zones d'enrochement, pour s'assurer que la phase d'exécution se déroule dans les meilleures conditions.

Les travaux sont prévus pour se poursuivre jusqu'au milieu de l'année prochaine, avec l'espoir de respecter les délais malgré les défis techniques et logistiques. Le projet d'interconnectivité maritime est considéré comme stratégique pour le développement économique du pays, puisqu'il vise à améliorer la connectivité des ports et faciliter le commerce inter-îles, tout en renforçant les infrastructures portuaires comoriennes.

Mohamed Ali Nasra

## FAIT DIVERS :

# Un nouveau-né retrouvé mort dans un dépotoir

*Le quartier de Hadoudja a été secoué lundi 24 novembre par la découverte d'un nouveau-né mort, abandonné dans un carton près d'une décharge à proximité d'un terrain de football. C'est une habitante du quartier qui a donné l'alerte tôt dans la matinée après avoir aperçu « le dos d'un bébé dans un carton ».*

**L**a Sécurité civile (DGSC) et la gendarmerie se sont immédiatement rendues sur les lieux pour constater la situation et sécuriser le périmètre. Les premières constatations indiquent que l'enfant était déjà décédé au moment de l'arrivée des secours. Said Msoili, habitant de Hadoudja, encore choqué par la scène, raconte : « Le bébé avait encore son cordon. On aurait dit qu'il venait tout juste de naître. Il avait des cheveux

et semblait âgé de quelques jours. C'est terrible de voir ça dans notre quartier. » Selon nos informations, plusieurs femmes vivant à proximité de l'endroit où le bébé a été retrouvé ont été interpellées et interrogées par la gendarmerie. L'une d'elles est toujours retenue, du moins jusqu'au moment où nous

bouclions ces lignes. Des témoignages indiquent qu'elle avait récemment un ventre gonflé, laissant penser à une grossesse. Interrogée, elle a rétorqué qu'« il s'agissait simplement de gaz ». Les enquêteurs cherchent maintenant à vérifier la véracité de ses déclarations.



Photo d'illustration

La gendarmerie confirme que l'enquête se poursuit pour déterminer l'identité de la mère, les circonstances de l'abandon et d'éventuelles responsabilités pénales. L'émotion est vive au sein de la population. Plusieurs acteurs de la société civile dénoncent un drame de plus dans un pays où ces situations deviennent tristement récurrentes. Ce nouvel abandon met en lumière les failles sociales, économiques et psychologiques auxquelles sont confrontées certaines femmes, souvent livrées à elles-mêmes dans des situations extrêmes. L'urgence est de renforcer les dispositifs d'accompagnement, le soutien familial et la prévention.

Selon le psychologue Ben Ali Khaer, ce type de drame révèle une souffrance profonde, souvent passée sous silence : « Une femme qui en arrive à abandonner un nouveau-

né dans de telles conditions est une personne en détresse aiguë, parfois isolée et terrifiée par le jugement social. Ces situations ne sont pas seulement des faits divers : ce sont des signaux d'alarme sur la santé mentale et l'absence de structures capables de soutenir ces mères avant qu'il ne soit trop tard. »

Il ajoute : « Il faut briser le tabou autour des grossesses non désirées, renforcer l'accès au soutien psychologique et créer des espaces sécurisés où les femmes peuvent demander de l'aide sans crainte. » Impatients des conclusions de l'enquête, les habitants de Hadoudja restent profondément marqués par la découverte d'un nouveau-né privé de toute chance de survie.

Mohamed Ali Nasra

# Lancement de la préparation de la nouvelle stratégie du Groupe de la Banque mondiale en Union des Comores : le moment d'agir pour transformer les défis en opportunités, afin de créer des emplois durables et de qualité pour les Comoriens

Le Groupe de la Banque mondiale a entamé l'élaboration de sa nouvelle stratégie (Cadre de Partenariat Pays) en soutien à l'Union des Comores pour les dix prochaines années, centrée sur la création d'emplois et la promotion de la prospérité partagée entre l'ensemble des Comoriennes et des Comoriens. Au moment où nous nous apprêtons à engager les consultations avec le Gouvernement et l'ensemble des parties prenantes, je voudrais faire quelques réflexions sur l'importance de soutenir la création d'emplois en Union des Comores.

Au cœur de l'Union des Comores, la résilience et l'ingéniosité des femmes et des hommes façonnent chaque jour l'avenir du pays. Pêcheurs, agriculteurs, commerçants, jeunes entrepreneurs : tous incarnent l'espoir d'un avenir meilleur. Pourtant, cet espoir se heurte à une réalité persistante : près de 45,2 % de la population vit encore sous le seuil de pauvreté, avec des disparités particulièrement marquées en milieu rural.

La reprise économique récente en Union des Comores est encourageante, mais elle reste fragile. Le chômage et le sous-emploi des jeunes constituent une urgence sociale. Un quart des Comoriens âgés de 15 à 24 ans ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi. L'accès à une éducation de qualité et à de véritables opportunités professionnelles reste limité, freinant l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Les envois de fonds jouent un rôle essentiel dans le soutien familial et social, mais ils ne peuvent bâtir une économie solide, autonome et résiliente s'ils ne contribuent pas à l'investissement dans les secteurs promoteurs de croissance inclusive et créateurs d'emplois.

L'économie comorienne repose encore majoritairement sur l'informel : plus de 80 % des emplois sont concentrés dans des secteurs à faible valeur ajoutée comme l'agriculture de subsistance, la pêche artisanale, ou les petits commerces. Le secteur privé formel peine à émerger, avec plus de 90 % des entreprises de type micro ou informel.

Ce constat appelle des réformes audacieuses et coordonnées, agissant à la fois sur la création d'emplois et sur l'amélioration de leur qualité.

Dans le sillage de la récente Journée

internationale pour l'élimination de la pauvreté, il est essentiel de rappeler que l'emploi digne et de qualité est la clé pour sortir durablement de la pauvreté et promouvoir la prospérité partagée. Faire de la création d'emplois et de l'inclusion le cœur de notre nouvelle stratégie n'est pas seulement une nécessité économique, c'est un impératif moral.

L'Union des Comores dispose d'atouts considérables. Un capital naturel exceptionnel, notamment marin et côtier, et une jeunesse dynamique. L'agriculture, l'économie bleue et le tourisme, encore largement sous-exploitées, peuvent devenir un levier puissant de transformation économique, pouvant conduire le pays vers l'émergence. Moderniser l'agriculture et la pêche, développer le tourisme maritime, valoriser les ressources côtières, investir dans les compétences et le capital humain sont autant de pistes pour diversifier et transformer l'économie nationale, tout en créant des emplois durables et de qualité.

Au-delà de ces priorités, l'assainissement constitue également un pilier essentiel pour améliorer durablement les conditions de vie et soutenir la création d'emplois. Un accès fiable à des services d'assainissement de qualité est indispensable non seulement pour prévenir les maladies hydriques et renforcer la résilience des communautés face aux risques sanitaires, mais aussi pour stimuler l'activité économique. Le développement d'infrastructures modernes, la gestion durable des déchets liquides et solides, ainsi que la professionnalisation des métiers liés à l'hygiène publique peuvent générer de nouvelles opportunités d'emploi local, tout en améliorant l'attractivité des villes et des zones rurales.

Le changement climatique représente, lui aussi, un défi majeur pour l'Union des Comores, avec des impacts déjà visibles sur la vie quotidienne des populations. L'érosion côtière, la diminution des ressources en eau et la fréquence accrue des chocs climatiques fragilisent les moyens de subsistance, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et du tourisme. Face à cette réalité, l'action climatique n'est plus une option : elle est un impératif pour protéger les communautés et préserver le capital naturel du pays.

En soutenant des investissements résilients, la gestion durable des écosystèmes



mes, l'adaptation des infrastructures et le développement d'emplois verts, l'Union des Comores peut transformer cette contrainte en une opportunité de croissance durable, inclusive et porteuse d'avenir.

En cohérence avec le Plan Comores Emergent 2030, la Banque mondiale est pleinement engagée aux côtés des Comores, avec 14 projets en cours pour un montant total de 375 millions de dollars, dans des secteurs clés : santé, protection sociale, éducation, énergie, transport, eau, agriculture, résilience climatique, inclusion financière et développement statistique. Dans le cadre de notre nouvelle stratégie, notre ambition va plus loin. Nous placerons la création d'emplois durables et de qualité au cœur de notre engagement, en soutenant les catalyseurs de la transformation économique nationale en appui au Plan Comores Emergent.

Aujourd'hui, l'Union des Comores a une opportunité unique de moderniser les infrastructures, de renforcer les compétences des jeunes, d'investir dans l'éducation et la formation, de saisir les opportunités dans l'agriculture, l'économie bleue et le tourisme, et de bâtir une économie créatrice d'emplois, plus forte, plus inclusive et plus résiliente.

**Ensemble, agissons. Pour que chaque Comorienne et chaque Comorien aient la chance de réaliser leur potentiel. L'avenir de l'Union des Comores dépend de la capacité à transformer les défis en opportunités, et la création d'emplois est la clé de cette transformation.**

Par Boubacar-Sid Barry, Représentant Résident de la Banque mondiale en Union des Comores

## ENVIRONNEMENT-MOHÉLI

# L'Association Noé boucle ses microprojets 2025



*À Wanani, la clôture officielle des microprojets soutenus par l'association Noé et le Parc national de Mohéli a mis en lumière un ensemble d'initiatives communautaires qui transforment concrètement l'environnement de l'île. Financé par l'ambassade de France, le programme 2025 laisse derrière lui des actions fortes en reboisement, gestion durable des déchets et restau-*

*ration des sols, portées par 15 associations réparties sur quatre localités.*

**L**a cérémonie de clôture des microprojets environnementaux menés en 2025 par l'association Noé, en partenariat avec le Parc national de Mohéli (PNM), s'est tenue ce 23 novembre dans l'enceinte du site universitaire de Djando, à Wanani. L'événement, soutenu

financièrement par l'ambassade de France, a permis de valoriser non seulement les résultats obtenus mais surtout l'ingéniosité des communautés engagées. Cette année, quinze associations issues de Hamavouna, Wanani, Miremani et Hamba ont bénéficié d'un accompagnement dans des domaines stratégiques pour la résilience écologique de Mohéli : trois projets dédiés à la gestion des déchets, deux initia-

tives de recyclage transformant les déchets en artisanat, sept programmes de reboisement, un projet de pépinière d'arbres fruitiers, un projet de restauration du sol et un programme de sensibilisation environnementale.

« Depuis 2023, l'ONG Noé, via le projet REDD+, finance chaque année les associations communautaires qui œuvrent pour la protection de l'environnement. L'objectif est de créer un espace où les populations conçoivent leurs propres solutions adaptées à leurs besoins, afin de réduire la déforestation et la dégradation des forêts de Mwali », a rappelé Louis Moughtar, chef de projet REDD+ aux Comores. À Hamavouna, l'association Mbéou Ndjema a produit plus de 10 000 plants en pépinière pour renforcer la sécurité alimentaire et la couverture végétale. Dans cette même localité, l'ADSECH s'est concentrée sur le reboisement des zones côtières et des abords de la rivière, afin de limiter les effets de l'érosion et de la montée des eaux.

Wanani, qui compte le plus grand nombre de bénéficiaires, a vu émerger des initiatives inno-

vantes comme celle de l'association féminine Nouranya, spécialisée dans la transformation des sacs de ciment usagés en objets artisanaux. « Nous récupérons les sacs, nous en tirons les fils plastiques puis nous fabriquons des paniers et autres articles », explique Hadidja Said Omar, fière de présenter ses produits. De son côté, Ulanga Wanani s'est consacrée à l'aménagement des marigots Mroni Wanani et Mroni Koungouni, essentiels pour l'élevage et l'agriculture. L'ONG Malézi Mema ya Djando, elle, a axé ses efforts sur l'éducation environnementale des jeunes. À Hamba, dans l'ouest de l'île, le projet de Nabhane Ahamada illustre un modèle de résilience grâce à des actions de restauration du sol dans un bassin versant. « Alors que nous clôturons les microprojets 2025, nous lançons désormais les ateliers de créativité qui permettront d'identifier les localités prioritaires pour 2026. Nous ciblerons particulièrement les zones soumises à de fortes pressions anthropiques », a conclu Louis Moughtar.

Riwad



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° COI/HORIZON/AO/2025/013-RELANCE

### Mission de consultance pour la formulation d'une stratégie de mobilisation des ressources et de partenariats pour l'Unité de Gouvernance de la Commission de l'Océan Indien (UG-COI)

1. La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale réunissant les Comores, Maurice, Madagascar, La Réunion (France) et les Seychelles. Elle a pour mission de coordonner une action collective diversifiée et inclusive au bénéfice des Etats membres et promouvoir leurs spécificités insulaires et leurs intérêts communs à l'échelle régionale et internationale

2. Le Secrétariat général de la COI souhaite recruter un prestataire pour une mission de consultance en vue de la formulation d'une stratégie de mobilisation des ressources et développement de partenariats pour l'Unité de Gouvernance pour maintenir son rôle de référence en matière de paix et de stabilité dans le bassin occidental de l'océan Indien. Cette initiative s'inscrit dans une logique de complémentarité avec l'appui déjà apporté par le projet GPS, et vise à accélérer la dynamique de pérennisation engagée. Elle répond également à un impératif de calendrier, compte tenu de la fin proche du projet GPS et de la nécessité de consolider les avancées institutionnelles dans une vision à long terme.

3. La Commission de l'océan Indien invite les cabinets à soumettre leur candidature pour les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir des informations sur leurs capacités et leurs expériences afin de démontrer leur qualification pour exécuter les services :

- a) Lettre de soumission avec une présentation du cabinet
- b) Être légalement constitué et disposer de la capacité juridique à contracter pour la prestation ;
- c) Justifier d'une expérience avérée dans l'appui à la mobilisation de ressources (élaboration de stratégies, identification de bailleurs, négociation de financements) et à la mise en place de partenariats institutionnels ou financiers, idéalement dans un contexte régional, intergouvernemental ou de coopération Sud-Sud ;
- d) Avoir une expérience dans le pilotage ou l'encadrement de missions impliquant des partenaires techniques et financiers ou des structures publiques régionales ;
- e) Disposer d'une organisation interne capable d'assurer le suivi qualité, la gestion

administrative et la supervision technique des missions confiées à ses experts ;  
f) Avoir conduit, en tant que structure prestataire ou accompagnatrice, au moins trois missions similaires, comprenant :

- i. Le développement de stratégies de financement ou de partenariats ;
- ii. L'accompagnement de structures publiques ou intergouvernementales dans la recherche de ressources ;
- iii. Des résultats concrets en termes d'alignement avec des partenaires techniques et financiers ;
- g) Fournir des références de missions similaires avec mention des résultats obtenus.

Une liste restreinte de candidats sera retenue après analyse des manifestations d'intérêt auprès duquel un appel d'offre sera lancé pour avoir des offres complètes qui déterminera l'adjudicataire de ce marché.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous pendant les heures de bureau suivantes : de 8h30 à 16h30.

5. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises dans une enveloppe scellée à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées aux adresses électroniques suivantes au **plus tard le 08 décembre 2025 à 16h00 (heure de Maurice)** avec la mention « **Mission de consultance pour la formulation d'une stratégie de mobilisation des ressources et de partenariats pour l'Unité de Gouvernance de la Commission de l'Océan Indien (UG-COI)** »

**Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien**  
**Blue Tower, 3ème étage, Institute Road, Ebène, Maurice**  
**Tel : (230) 402 6100**  
**Email : smc@coi-iac.org ; communication@coi-iac.org**

**Ile Maurice, le 22 novembre 2025**



**COOP-CA MECKMORONI**  
**Société coopérative avec Conseil d'Administration MECK-MORONI**  
**B.P 877, Moroni Route de la Corniche, Ngazidja –Union des Comores**  
**Tel: (+269) 773 27 28 / (+269) 773 82 83**

## AVIS DE VACANCE DE POSTE D'ELU

Dans le cadre du renouvellement habituel des membres élus de ses organes sociaux, la Meck-Moroni informe l'ensemble des membres de la disponibilité des postes suivants :

- **Un (1) Président du Conseil d'Administration**
- **Quatre (4) Administrateurs siégeant dans le Conseil d'Administration**
- **Deux (2) Administrateur siégeant dans le Conseil de Surveillance**

Tout membre qui souhaite se porter candidat aux élections doit constituer et présenter un dossier comportant les pièces suivantes :

- Copie de la pièce d'identité;
- 2 photos d'identité;
- Copie du carnet d'adhésion à la Meck-Moroni ;
- Un Curriculum Vitae
- Copies certifiées des diplômes ;
- Lettre de motivation adressée au Président du Conseil d'Administration (en précisant l'instance et fonction souhaité : Président du Conseil d'Administration, membre du conseil d'adminis-

tration ou du Conseil de Surveillance)

- Attestation sur l'honneur signée (modèle fourni par la Meck-Moroni)
- Casier Judiciaire de moins de trois mois
- Quittus Fiscale

Le dossier de candidature, présenté dans une enveloppe fermée, sera déposé au Siège de la Meck-Moroni à l'adresse suivante :

Mr le Président de la Meck-Moroni

« Candidat au poste de Président du Conseil d'Administration » ou « Candidat au poste de membre du Conseil d'Administration » ou « Candidat au poste de membre du Conseil de Surveillance»

Meck-Moroni-Hankounou

Tel : 773 27 28

**DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES** 29 Novembre 2025 à 11h00

**Moroni, le 17 Novembre 2025**

## AVIS DE RECRUTEMENT ELUS

### Article 3 : Des Conditions d'éligibilité :

#### 3.1 : Des conditions statutaires

Est candidat, le membre qui remplit les conditions prévues dans les statuts et le règlement intérieur de la Meck-Moroni.

Ainsi, chaque candidat doit répondre spécifiquement aux conditions suivantes :

- Avoir la nationalité comorienne, sauf dérogation d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire ;
- Jouir d'une bonne moralité en vertu de la législation en vigueur en Union des Comores ou à l'étranger ;

#### • Ne pas avoir été :

- Déclaré en faillite et n'a pas été réhabilité ;
- Condamné à une peine d'emprisonnement par suite d'infraction ;
- Condamné par jugement ayant acquis l'autorité de la chose jugée comme auteur ou complice d'une des infractions suivantes :

Fausse monnaie ;

Contrefaçon et falsification d'effets publics ou de commerce, actions, obligation de coupons d'intérêts ou de billets de banques ;

Contrefaçon ou falsification de seaux, de timbres poinçons ou de marque ;

Faux et usage de faux en écriture ;

Infraction en matière de contrôle ;

Corruption de fonctionnaire public ou concussion ;

Vol, extorsion, détournement, abus de confiance, escroquerie ou recel ;

Circulation fictive d'effets de commerce ou infraction aux dispositions sur la provision des chèques ou autres titres à un paiement au comptant et à vue sur fonds disponible ;

Banqueroute ou infraction y assimilée ;

Fraude fiscale ;

Crime de droit commun.

Par ailleurs, la Meck-Moroni se réserve le droit d'exclure tout élu, même après son élection, s'il s'avère que ce dernier aurait eu une quelconque condamnation future ou antérieure et ce, malgré la présentation d'un casier judiciaire propre.

• N'exercer aucune activité rémunérée au sein de la Meck-Moroni, de l'Union des Meck, d'une mutuelle d'épargne et de crédit ou d'une autre

institution financière ;

- Ne pas participer directement ou indirectement à une activité concurrente ou connexe à celle de la Meck-Moroni ;
- Justifier d'un niveau d'instruction ;
- N'exercer aucune fonction politique de quelques natures qu'elle soit ou être une personne politiquement exposée au sens de la loi ;
- Ne pas être redevable d'arriéré vis-à-vis d'une Meck au moment de la candidature ;
- Ne pas avoir été démis d'une fonction de dirigeant d'une Meck au cours des cinq (5) dernières années ;
- Être membre en règle de la Meck-Moroni depuis plus de Cent quatre-vingt (180) jours ;
- Ne pas être élu dans un organe d'une autre Meck ;
- N'avoir aucun lien de parenté avec un salarié de la Meck-Moroni dans les cas suivants :
  - Conjoints
  - Parents et enfants
  - Frères et sœurs
  - Oncles, tantes, neveux et nièces

#### 3.2 : Des conditions réglementaires

Est candidat, le membre qui remplit autres les conditions prévues dans les statuts et le règlement intérieur de la Meck-Moroni cités ci-dessus, les conditions réglementaires suivantes :

- Avoir des compétences et/ou expérience dans un des domaines suivants :
  - Sociale
  - Financier /Bancaire
  - Gestion ou Administration d'établissement/Institution/Entreprise
  - Avoir l'Avis de non Objection de la Banque Centrale des Comores.

#### 9- Les modalités d'obtention des avis de non objection de la BCC

Les candidats ayant été retenu par la Commission Electorale devront bénéficier de l'avis de non objection de la BCC avant la soumission de leur candidature aux votes par l'AGO. Le PV ainsi que les dossiers des candidats retenus seront transmis à la BCC pour avis de non objection. À la réception de ces avis de la BCC, la Commission fixera la liste définitive des candidats pour les élections par l'AGO. Le candidat n'ayant pas eu l'Avis de Non Objection ne sera pas soumis aux votes le jour de l'AGO.